

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5745

commission principale : finances et programmation

objet : **Mandat spécial donné à monsieur le vice-président Jean-Philippe Delsol pour une mission à Berlin (Allemagne)**

service : Direction générale des services - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le vice-président Jean-Philippe Delsol a été invité à participer à un colloque intitulé partenariat public-privé dans la gestion des services urbains à Berlin (Allemagne) du 18 au 19 septembre 2000. Il y représentera la Communauté urbaine.

Il expliquera l'expérience de la gestion déléguée des services publics de l'agglomération lyonnaise et mettra en valeur le savoir-faire français auprès des élus allemands.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de nos délibérations n° 1995-0149 du 9 octobre 1995 et 1999-3968 du 19 avril 1999, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le conseil de Communauté doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du conseil de Communauté du 10 juillet 2000 n'a pas permis de demander au Conseil un mandat spécial en temps voulu.

Le bureau exécutif a accepté le principe de cette mission ;

Vu ledit mandat spécial ;

Vu l'article L 2123-18 du code des collectivités territoriales ;

Vu ses délibérations n° 1995-0149 et 1999-3968 en date des 9 octobre 1995 et 19 avril 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Jean-Philippe Delsol pour une mission à Berlin du 18 au 19 septembre 2000 comme représentant de la Communauté urbaine.

2° - Les frais engagés par cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,